



CSE RÉSEAU
DGA

COMPTE-RENDU CSE

AVRIL & MAI 2026



Prévention du risque amiante : enfin une politique efficace ?

Face à la dangerosité de l'amiante, SNCF Réseau a décidé de mettre en place une « Mission Amiante » pour proposer une politique de prévention pour la période 2026-2030.

L'amiante étant un enjeu collectif, cette mission aura quatre axes de travail :

- Stratégie industrielle partagée et pilotée par la gestion d'actifs.
- Intégration systémique du risque amiante dans les projets.
- Maîtrise des opérations sur un patrimoine durablement amiante.
- Maîtrise de la responsabilité employeur.

La politique amiante fera l'objet d'une revue régulière au niveau du COMEX. Chaque axe sera décliné sous forme de fiches actions au sein du plan d'action pluriannuel, mais la mission ne se substituera pas aux responsabilités mises en place dans le cadre de

Résonances.

SNCF Réseau a déjà commencé à mettre en place certaines mesures, comme : un travail sur le patrimoine amiante et son inventaire dans les outils, l'analyse du patrimoine immobilier de Réseau, la conception d'une visite amiante proposée à l'ensemble des établissements, la revue des modes opératoires, etc.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, si nous ne pouvons que nous satisfaire que SNCF Réseau décide ENFIN de mettre en place une réelle politique de prévention sur le risque amiante, nous attendons de voir si les annonces seront réellement suivies d'effets et quels moyens (pas seulement financiers) seront mis en place... De plus, pour notre organisation syndicale, un axe de travail manque à l'appel : le suivi médical des agents ayant pu être exposés ou qui le seront, que ce soit des agents actifs ou en retraite.

En effet, aujourd'hui, 3030 agents depuis 2001 ont une maladie liée à l'amiante reconnue, mais combien d'agents ou ex-agents devraient l'être mais ne le sont pas par méconnaissance de leur exposition ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la mission amiante devrait être déclinée au niveau du GPU afin d'éviter le manque de transmission d'informations entre les différentes SA.

Nomination d'un médecin aux cabinets médicaux de Limoges et Brive dépôt

Les élus du CSE ont été consultés pour la nomination d'un médecin pour les cabinets médicaux de Limoges et Brive dépôt.

Les élus se sont prononcés à l'unanimité pour cette nomination.

Le docteur recruté va être à temps complet pour remplir ses différentes fonctions .

Cette nomination fait suite à l'indisponibilité du précédent praticien qui est en arrêt longue durée. La tâche de ce nouveau docteur ne sera pas simple, car il y a de nombreuses visites médicales en retard sur ce périmètre...

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le sujet du suivi médical des agents est primordial et cette nomination est donc une bonne nouvelle. Cependant, il faut que le personnel des cabinets médicaux ait les moyens de réaliser ses différentes missions, d'autant plus lorsqu'il a des temps de trajet conséquents...

Enfin, notre organisation syndicale aura une pensée pour le docteur en arrêt longue durée et espère que sa situation va s'améliorer.



ESTI : changement de programme pour le GSM-R.

À partir du deuxième trimestre 2026, et contrairement à ce qui avait été présenté dans le dossier d'information-consultation pour la création de l'ESTI Atlantique, l'établissement va prendre en charge la maintenance des parties hautes des sites GSM-R, en complément des parties basses déjà assurées. Cela va permettre d'apporter une charge complémentaire aux secteurs généralistes en prévision des réductions de charges liées au programme MTF (modernisation de la téléphonie ferroviaire).

La maintenance des parties hautes sera intégrée dans les équipes existantes.

L'objectif sera de disposer de trinômes pouvant être mutualisés entre deux secteurs de production d'une même UTTI. Le pilotage de la charge de maintenance sera assuré par le G2P des UTTI, en lien avec les différents secteurs.

L'ESTI Atlantique est en train de former 30 agents volontaires pour intervenir sur ce type d'installation. Ils bénéficieront d'un suivi individuel renforcé (SIR) pour le travail en très grande hauteur.

Initialement, deux agences radio territoriales (ART) devaient être créées pour cette maintenance. Après réévaluation en 2025, plusieurs limites ont été identifiées : fragilisation des parcours généralistes, risque routier, période de faible charge et effectifs insuffisants...

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette évolution va dans le bon sens puisqu'elle permet non seulement de maintenir de la charge de travail dans les équipes actuelles, mais elle permet en plus à des agents volontaires d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

Notre organisation syndicale est intervenue auprès de la direction de l'établissement pour qu'une reconnaissance financière soit mise en place pour ces agents. Nous continuerons à suivre ce sujet avec attention.



Le ticketing à Réseau : nouveau « chamboule-tout » des métiers RH ?

Des agents des métiers RH ont sollicité l'UNSA-Ferroviaire après avoir découvert la notion de ticketing pour les GA/GU, au détour d'une réunion n'ayant aucun lien avec ce sujet.

D'après la présentation qu'ils ont eue, le ticketing est censé permettre de digitaliser les sollicitations des acteurs RH, afin de permettre de digitaliser les processus RH par type de sollicitation.

Le tout accompagné de son petit florilège de termes habituels qui inquiètent plus qu'ils ne rassurent : « digitalisation des sollicitations », « améliorer la qualité de service », « standardiser les méthodes », « réduire les traitements manuels »...

L'UNSA-Ferroviaire est donc intervenue à tous les niveaux de l'entreprise pour obtenir des explications et une présentation de ce projet...

Dans un premier temps, les réponses obtenues avaient de quoi laisser perplexe...

Que ce soit la Direction de la DGIRA ou la Direction de la SA Réseau, personne n'avait d'informations sur le projet.

Seul le RRH de l'ESTI Atlantique a

pu apporter quelques informations, puisque seul son établissement est « pilote » sur le sujet pour le périmètre de la DGA...

Il aura fallu attendre un deuxième CSE pour que la Direction de la DGA donne l'assurance que ce projet n'avait pas vocation à supprimer des emplois, qu'il ne serait pas déployé dans d'autres établissements de notre zone tant qu'il n'y aurait pas de REX sur la phase « pilote » et qu'il y aurait une présentation de ce dossier en CSE Central Réseau, car d'autres périmètres ont des établissements « pilotes ».

Pour l'UNSA-Ferroviaire, outre le fait qu'il est impératif que ce sujet soit présenté aux représentants du personnel afin de laisser la place à l'analyse et aux échanges, la méthode et le timing sont des plus discutables, pour ne pas dire catastrophiques !

À l'heure où SNCF Réseau indique mettre tout en œuvre pour traiter les sujets de la santé mentale et des RPS, la mise en place de ce projet auprès des agents des métiers RH, qui sont encore en train de « digérer »

AGUR et OPTIMUM, est un bien étrange signal qui leur est envoyé...

Notre organisation syndicale va continuer de suivre ce sujet avec la plus grande attention.



Calendrier Digiposte & paie

Mois	Digiposte	Virement
Janvier	23 janvier	29 janvier
Février	20 février	26 février
Mars	24 mars	27 mars
Avril	23 avril	28 avril
Mai	21 mai	28 mai
Juin	23 juin	26 juin
Juillet	24 juillet	29 juillet
Août	24 août	28 août
Septembre	23 septembre	28 septembre
Octobre	23 octobre	29 octobre
Novembre	23 novembre	27 novembre
Décembre	23 décembre	29 décembre
PFA	11 décembre	17 décembre

Congés moindre besoin (Rappel des règles)

Quelles sont les modalités d'attribution de l'indemnité liée aux congés pris en période de moindre besoin ?

Chaque établissement définit chaque année les périodes durant lesquelles l'indemnité au taux A ou au taux B peut être versée, en fonction de ses besoins opérationnels.

Ces périodes sont présentées chaque année en réunions CSSCT et RPX. Pour une année civile, le nombre total de périodes ne peut pas dépasser quatre, et leur durée cumulée maximale est de sept mois.

Conditions d'utilisation des congés

Les congés pris pendant ces périodes ouvrent droit, à partir du 8^e jour posé, au versement d'une indemnité spécifique. Les montants applicables figurent dans le barème GRH00372.

L'indemnité est versée sur la paie du mois suivant la prise des congés concernés.

Le calendrier des périodes de moindre besoin est disponible auprès du pôle RH de chaque établissement et consultable dans les outils internes (par exemple : Optimum).

■ **Salariés des Établissements Infrastructure et Circulation (EIC) :** indemnité au taux A, soit **11,61 € par jour**.

■ **Salariés des établissements de maintenance et travaux :** indemnité au taux B, soit **7,80 € par jour**.



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Prénom	Nom	Mail	Tél.	Prénom	Nom	Mail	Tél.
Jean-François	Agullo	jean-francois.agullo@reseau.sncf.fr	06 25 10 09 91	Laurent	Marois	marois.l@unsa-ferroviaire.org	06 58 03 85 55
Solange	Garrigues	garrigues.s@unsa-ferroviaire.org	06 30 03 06 58	Mickael	Lecuyer	mickael.lecuyer@reseau.sncf.fr	06 21 67 53 27
Lise	Ginolin	ginolin.l@unsa-ferroviaire.org	06 87 25 18 14	Benoit	Jégo	benoit.jego@reseau.sncf.fr	06 21 14 28 66
Patrick	Labrue	labrue.p@unsa-ferroviaire.org	06 29 88 90 28	Éric	Gerbault	gerbault.e@unsa-ferroviaire.org	07.85.74.58.06
Sophie	Lahore	sophie.lahore@reseau.sncf.fr	06 11 66 13 71	Virginie	Renaudin	virginie.renaudin@reseau.sncf.fr	06 13 04 04 85
Philippe	Guelpa	guelpa.p@unsa-ferroviaire.org	06 03 77 20 94	Jean-Paul	Araujo	araujo.jp@unsa-ferroviaire.org	06 67 77 15 70
Yannick	Cantegrel	cantegrel.y@unsa-ferroviaire.org	06 14 99 37 82				
Représentant Syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire							
Pierre-Henri	Vallade	vallade.ph@unsa-ferroviaire.org	06 71 21 14 14				

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS :
vallade.ph@unsa-ferroviaire.org

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES :
sos.harcelement.zpa@gmail.com



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org



**POUR CONSULTER NOS
INFORMATIONS EN LIGNE :**

<https://www.unsa-ferroviaire.org>